

A CHELLES, L'ACCESSIBILITE VECTEUR DE RECONQUETE DE L'ESPACE URBAIN.



1 **Les bancs** : La place manquée pour le fauteuil ou la poussette.



2 **Le parc du souvenir** : La nuit l'axe de circulation dans le parc est peu repérable pour les personnes mal-voyantes. Les intersections ne sont pas marquées.



3 **L'entrée est peu repérable, le seuil n'est pas marqué.** Les plots de protection représentent un danger pour les aveugles.



1 **Le parc du souvenir** : Les entrées sont marquées par un traitement végétal constituant un repère visuel et sonore. L'axe principal du parc est rythmé, la nuit, par des sources lumineuses.



2 **Un axe structurant** : il existe un chemin principal qui dessert des fonctions essentielles du centre ville; la gare, la gare routière, le parc et la mairie. Nous avons choisi de le souligner, en le ponctuant d'éléments de paysages urbains reconnaissables par les aveugles.



3 **Service d'alignement** permettant l'élargissement du trottoir.



La gare routière : un espace complexe pour les non-voyants



La lecture de la gare routière est simplifiée en créant un alignement qui respecte l'axe structurant



échelle : 1/2000

Plantes sonores

Quartier tranquille

La place Guy Gasnier : Le calepinage contrasté peut entraîner des confusions dans la lecture du relief, chez les personnes mal-voyantes. La place GIG-GIC est impraticable.



4 **La gare** : ses portes sont lourdes à manipuler pour les personnes ayant des difficultés physiques. L'accès aux quais est impossible en fauteuil roulant.

Le passage Bazin : Depuis la rue Chilpéric, on débouche sans transition du trottoir à la rue, c'est un danger pour les aveugles, les personnes mal-voyantes mais aussi pour tous les piétons.



5 **Le trottoir est devenu voie de taxis.**

Rue Besson et Rue Chilpéric : Le trottoir est étroit et en dévers. Il y a de nombreux passages de porte cochère. Les passages piétons sont repoussés dans les rues secondaires pour faciliter la circulation automobile.



6 **Ils ne sont pas assez marqués.** Les barrières de protection gênent la circulation piétonne. Ces défauts créent des situations de handicap.

Le traitement de la voirie permet la reconquête de la rue par le piéton : La chaussée est rehaussée au niveau du trottoir afin d'avoir un espace plus accessible. La place Guy Gasnier, le passage Bazin, la rue Chilpéric et la rue Besson forment, avec le parc, une maille d'accessibilité poursuivant l'effort initié par la gare routière.

